



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves des Écoles Maternelle et Élémentaire du Rouret

Mardi 19 septembre 2023

Présidents de séance : Elodie De La Soudière, présidente APE, JB Gleizes, vice-président APE

Secrétaire de séance : Lucile Aouizerate, adhérente APE

Liste des Présents :

Elodie Clapier, Fanny Metcalf, Cécilia Thaon, Sofia Berger, Emilie Contesse, Cécilia Akerma, Christelle Beaudequin, Claire Lorenzi, Elodie Mazaleyrat, François Gianada, Cindy Montigny, Aurore Larivière, Aurelia Engels, Yoann Guerzeder, Kevin Nivelles, Cyrielle Ozimek-Comba, Sylvie Goutte-Fonges, Laetitia Perrot, Lucie Rimbart, Elodie Philippe, Claire Maurino, Marie Laurent, Jean-Baptiste Gleizes, Elodie De La Soudière, Isabelle Singer, Lucile Aouizerate.

Liste des Représentés :

Céline Garraffo, Christelle Caillouet, Romain Sonnati, Delphine Mezzaltarin, Barbara Dioli.

Nombre d'adhérents à l'APE en 2022-2023 :	131
Nombre d'adhérents présents :	26
Nombre de pouvoirs :	5
Début de séance :	20h22

Le quorum n'étant pas atteint ($1/2$ des adhérents +1= 66 adhérents présents ou représentés), l'assemblée générale est close à 20h22.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée le mardi 19 septembre 2023 à 20h23.

Ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation des rapports d'activité et financier
- 2) Approbation des comptes
- 3) Fixation du montant des nouvelles cotisations
- 4) Élection des membres du bureau/Conseil d'administration

1- Rapport moral

L'APE est une association loi 1901 indépendante de toute organisation politique ou syndicale composée de parents bénévoles désireux de s'investir dans la vie de l'école et veiller aux intérêts des enfants dans les différents aspects de leur vie scolaire.

Rappel des missions de l'APE : 2 objectifs majeurs indépendants

Favoriser le dialogue entre les parents et les enseignants et s'assurer de la qualité de l'environnement scolaire des enfants.

Pour cela, l'APE présente chaque année une liste aux élections des représentants des parents d'élèves pour les deux écoles. Cette liste est sans étiquette et totalement apolitique. L'association essaie de présenter au moins un RPE par classe afin d'être la plus représentative possible. L'année dernière la liste de l'APE était la seule présentée.

Nous avons donc obtenu :

- 5 sièges en Maternelle. Nous avons sur notre liste 10 candidats (5 titulaires + 5 suppléants)
- 11 sièges en Élémentaire. Nous avons sur notre liste 22 candidats (11 titulaires + 11 suppléants)

Cette année nous présentons 10 candidats maternelle pour 5 classes et 22 candidats élémentaire pour 11 classes.

L'APE a participé au **dialogue entre les parents et l'école et s'est assurée de la qualité de l'environnement scolaire des enfants et notamment :**

- a. Par sa participation active aux conseils de chaque école (maternelle/élémentaire) et la diffusion des comptes-rendus correspondant sur le site internet de l'association.
- b. Lors de médiations entre représentants et enseignants dans les classes au sein desquelles le dialogue nécessitait un accompagnement.
- c. Pour l'aide à la création d'une vidéo de présentation de l'école maternelle à destination des élèves qui entrent en petite section.
- d. Par l'organisation d'une mobilisation en vue de l'obtention d'une classe supplémentaire en élémentaire.

2- Organisation d'événements de récolte de fonds pour participer au financement des projets et sorties des écoles.

En 2022/2023, l'APE a organisé :

- Une vente de chocolats de Noël
- Une vente de photos du carnaval,
- Un Trail
- Un Vide-Grenier
- Une Kermesse, avec une vente d'objets décorés par les élèves et une tombola
- Une buvette pour la fête des associations

L'APE a proposé :

- Une distribution de ballotins de chocolats aux enfants, aux enseignants, au personnel de mairie et aux personnels techniques pour Noël
- Et une distribution de livres/dictionnaires (GS) et de livres/calculatrices (CM2)
- Un repas de fin d'année pour remercier les parents qui portent l'organisation d'un événement.

Enfin, l'APE gère 2 partenariats

- AQUIS : réalisation d'étiquettes personnalisées
- Rentrée discount : listes scolaires

Bilan financier de nos opérations :

- Chocolats de Noël : + **1528,32 €** (1387,19 € en 2021) +141,13 €
- Photos de carnaval : + **1792,96 €** (3067,55 en 2021) -1274,59 €
- RoureTrail : + **5228,75 €** (1ère édition)
- Vide-Grenier : +1636,33 € (1584 en 2022 €) + **52,33 €** avec montée en qualité de l'offre snack
- Kermesse : + **9460,2 €** (10159,24 € en 2022) - **700 €** Prendre en compte la très nette montée en gamme de l'offre snack, et l'investissement pour les nouveaux stands comme le photobooth, la perte de vitesse n'est donc que comptable, la rentabilité réelle est stable.
- Buvette Fête des associations : + **768,36 €** (1ère édition)

DÉPENSES	2022/2023	2021/2022
Frais de fonctionnement Fournitures : 0€ Hébergement site internet : 31,54€ Frais bancaires : 138,97€	170,51 €	166,5 €
Frais d'assurance	123,2 €	109,7 €
Chocolats offerts aux enfants, enseignants, personnels	352,1 €	311,01 €
Dictionnaires, livres, calculatrices et goûter en maternelle	2243,35 €	1434,61 €
Dépenses en maternelle pour 5 classes	2991,43 €	2500 €
Investissements exceptionnels en maternelle (Ipad, blue botd, plus+)	2735,34 €	0
Dépenses en élémentaire pour 11 classes	4777,87 €	4904,1 €
Investissements exceptionnels en élémentaire (livres, blue bots, casques anti bruits, jeux d'anglais, jeux d'énigmes)	1090,74 €	0
Dépenses manifestations : - Fête des associations 1304,89 € - RoureTrail : 5734,15 € - Vide-Grenier : 797,76 € - Kermesse : 4450,71 € - Objets décorés : 1781,3 € - Photos de carnaval : 1174,04 €	15242,85 €	5998,64 €
Total des dépenses effectuées hors manifestations - Costume Pere Noel : 140,78 € - Cadeaux enseignants : 134,9 - Cadeaux, dons et publicités : 1653,1 €	1928,78	
TOTAL DES EMPLOIS	31656,17 €	15424,56 €

RESSOURCES	2022/2023	2021/2022
Adhésions pour 131	2040 €	1900,55 € Pour 118 adhérents
A-QUI-S	71,21 €	92,43 €
Rentrée discount	83 €	107,07 €
Manifestations : - Fête des associations : 2073,25 € - Vide-Grenier : 2434,09 € - Objets décorés : 2683 € - RoureTrail : 8262,90 € + 2700 € - Kermesse : 13910,91 € - Chocolats de Noël : 1528,32 € - Photos carnaval : 2967 €	36559,47€	18753,23 €
TOTAL DES RESSOURCES	38753,68 €	20853,28 €

Compte tenu des recettes totales (38753,68 €) et des dépenses totales 31656,17 €) le « résultat comptable » est un **bénéfice net de 7097,51 €**.

Notre trésorerie présente un solde créditeur d'un montant de 39366,13 € au 31/08/2023 (contre 32.221,80€ au 31/08/2022) + 7144,33

Ce montant de 39366,13 € sera alloué en partie au fonctionnement de l'association et aux différentes demandes des enseignants, dans le cadre de leur budget alloué par classe, mais aussi pour l'étude de tout investissement exceptionnel pour lesquels ils solliciteraient l'association.

II- Approbation du rapport moral et des comptes

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

Il a été décidé de reconduire le principe d'attribution d'un budget par classe.

Au regard du rapport financier présenté, il est décidé à l'unanimité de proposer un budget pour l'année 2022/2023 de 500 Euros par classe.

Ainsi que la possibilité d'investissements exceptionnels soumis à l'étude.

Chaque classe sera informée par courrier du montant qui lui est alloué pour que les enseignants puissent transmettre leurs demandes au premier conseil d'école.

III- Fixation du montant des nouvelles cotisations

Le montant de la cotisation à l'APE a été fixé pour l'année 2022-2023 à 10 euros minimum par famille lors de la précédente AG. Pour l'année 2023-2024, le bureau ne souhaite pas augmenter la cotisation.

L'assemblée générale ne souhaite pas non plus modifier le montant de la cotisation.

Par conséquent, le montant de la cotisation à l'APE pour l'année 2023-2024 reste fixé à 10 euros.

IV- Élection des membres du bureau/conseil d'administration

Les membres du CA et bureau présents et représentés sont présentés.

Les membres du bureau 2022-2023 démissionnent collégalement.

Un appel aux candidatures pour la composition du CA et du bureau de l'APE pour l'année 2023-2024 est lancé. Le rôle des membres du bureau/ CA (RPE ou non) est rappelé.

Bureau : 4 réunions par an : 1 entre octobre/décembre ; 1 entre janvier et mars ; 1 entre avril et juin, 1 entre juillet et septembre	- Préparer les listes de RPE - Définir et organiser les manifestations - Distributions de l'année - Redistribution des fonds - - Démarches administratives (déclarations)
Conseil d'administration (CA) :	

Président	Garant des décisions Communication générale Prise des décisions de gestion courante pendant l'année Assister à toutes les réunions y compris RPE préparatoires
Vice- Président	Supplée le président
Trésorier	Tenir la comptabilité - Suivre la trésorerie- Communiquer régulièrement les résultats des manifestations Payer les factures Préparer les fonds de caisse Encaisser les règlements
Vice-Trésorier	Supplée le trésorier
Secrétaire + secrétaire WEB	Tenir à jour un classeur avec tous les documents administratifs (CR, assurances, déclaration préfecture...) - Tenir à jour le site web - Établir le mailing des adhérents/ du CA - Répondre ou transférer les demandes des adhérents
Référent maternelle	Interface/relationnel avec l'école maternelle : Redistribution des fonds/ organisation des CE/organisation des élections des RPE)
Référent élémentaire	Interface/relationnel avec l'école élémentaire : redistribution des fonds/ organisation des CE/organisation des élections des RPE)

Il est rappelé que toute personne représentante des parents d'élève doit adhérer à l'APE et que toute personne référente est également membre du CA.

Le bureau 2023/2024 ci-dessous est élu à l'unanimité :

Présidente : Elodie De la Soudière

Vice-Président : JB Gleizes

Trésorière : Lucile Aouizerate

Vice-trésorierière : Lucie Rimbart

Secrétaire : Nicolas Gros

Vice-Secrétaire : Sofia Berger

Web Master : Christelle Caillouet

Community manager : Sylvie Goutte-Fongéas

Référente logistique : Claire Maurino

Référente maternelle : Aurore Larivière

Référente élémentaire : Lucie Rimbart

Mais en vrai, on est tout mélangé.

Levée de séance : 21h59.